

Le cours proposera, à travers l'étude de la pensée des "grands auteurs" (Grotius, Hobbes, Locke, Pufendorf, Montesquieu, Locke, Hume, Smith, Rousseau, Kant, Hegel, ...) selon une progression historique, de comprendre la formation de la pensée juridique moderne depuis la Renaissance. Nous nous attacherons en particulier à comprendre comment la révolution anthropologique des XVe/XVIe siècle, l'émergence de la dignité de l'individu, la reconnaissance de la valeur du sujet, ont induit une sécularisation de la pensée juridique et une promotion de la valeur des droits de l'homme. Dans une large mesure, le cours consistera à explorer les origines historiques et les fondements de cet univers philosophique et juridique que nous appelons aujourd'hui « les droits de l'homme ». L'inspiration de ce cours puise largement dans la lecture de l'œuvre complexe et originale de Marcel Gauchet.